

DÉLIBÉRATION

Le 15 mai 2014

Le quinze mai deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

Présents : MM. SEIGLE-VATTE, CHEVALLET, FAIVRE-PIERRET, FOROT, ORTIZ, PRIETO, SEYVE
Mmes COLLOMB, CURTO, GARIN, GUINET

Absents excusés : Mme VERRIER (Pouvoir à M. SEIGLE-VATTE),
Mme ZIMMERMANN (Pouvoir à Mme GUINET), M. GUILLAUD

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 35.

Désignation de la secrétaire de séance : Madame Sandrine CURTO

Ordre du jour :

- 1) Mise en place d'un nouveau conseiller municipal,
- 2) Commissions à compléter,
- 3) Commission des impôts,
- 4) Désignation de 3 personnes pour le Jury d'Assises,
- 5) Désignation des commissions du Pays Voironnais,
- 6) Devis travaux,
- 7) Commerçant ambulant,
- 8) Questions diverses.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril :

Plusieurs modifications doivent être apportées :

- À la place de « taux d'imposition 2015 », il faut lire « 2014 »
- À la place de « sous l'effet du vent », il faut lire « sous l'effet de la houle sur le lac »
- La TVA n'est récupérée « qu'en partie ».

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0
Adopté à l'unanimité

1) MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Maud JIRARD a donné sa démission le 11 avril 2014. L'article L- 270 du Code Electoral stipule qu'en cas de démission d'un élu du Conseil Municipal, c'est l'élu suivant dans la liste qui le remplace.

Mme Cathy VALLA est donc nouvellement élue au Conseil Municipal au 25 avril 2014.

2) NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

N° d'ordre : 2014-05-02 (remplace la délibération du 08 avril du même objet)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, il y a lieu de nommer les nouveaux membres des commissions communales.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de nommer à la commission :

Finances - Vie économique :

Monsieur Ernest ORTIZ, Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Monsieur Daniel SEYVE, Monsieur Denis GUILLAUD, Madame Sandrine CURTO, Monsieur René Xavier FAIVRE-PIERRET.

Urbanisme - Aménagement – Patrimoine – Tourisme :

Monsieur Daniel SEYVE, Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Monsieur Jérôme FOROT, Madame Christiane COLLOMB, Madame Sandrine CURTO, Monsieur Henri PRIETO, Monsieur Denis GUILLAUD, Madame Janine GARIN.

Camping – plage :

Monsieur Henri PRIETO, Monsieur Daniel SEYVE, Monsieur Ernest ORTIZ, Monsieur Franck CHEVALLET, Monsieur Jérôme FOROT, Madame Cathy VALLA

Jeunesse – Sport – Animation :

Madame Amélie VERRIER, Madame Carine ZIMMERMANN, Monsieur Franck CHEVALLET, Madame Cathy VALLA, Monsieur Jérôme FOROT.

Voirie – Bâtiments – Sécurité :

Monsieur Henri PRIETO, Monsieur Ernest ORTIZ, Madame Christiane COLLOMB, Monsieur Daniel SEYVE, Monsieur Jérôme FOROT, Madame Janine GARIN.

École – petite enfance :

Madame Sandrine CURTO, Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Madame Elodie GUINET, Madame Amélie VERRIER, Madame Christiane COLLOMB, Monsieur René Xavier FAIVRE-PIERRET.

Communication :

Madame Elodie GUINET, Monsieur Daniel SEYVE, Madame Sandrine CURTO, Madame Carine ZIMMERMANN, Madame Janine GARIN, Madame Cathy VALLA.

Environnement – Tour du Lac :

Monsieur Denis GUILLAUD, Monsieur Ernest ORTIZ, Monsieur Henri PRIETO, Monsieur René Xavier FAIVRE-PIERRET

Comité de Jumelage :

Titulaires : Madame Sandrine CURTO, Madame Christiane COLLOMB, Madame Amélie VERRIER

Suppléants : Monsieur Ernest ORTIZ, Monsieur Jérôme FOROT, Madame Carine ZIMMERMANN

Délégué téléalarme :

Titulaire : Madame Christiane COLLOMB

Suppléante : Madame Janine GARIN

Comité des fêtes :

Délégués : Monsieur Franck CHEVALLET, Monsieur Henri PRIETO,
Madame Carine ZIMMERMANN

Délégués conseils d'école :

Titulaires : Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Madame Sandrine CURTO

Liste électorale :

Titulaire : Madame Janine GARIN

Suppléante : Madame Christiane COLLOMB

Bibliothèque :

Déléguée : Madame Janine GARIN

Délégué à la Défense :

Monsieur Henri PRIETO

Délégué sentiers pédestres :

Monsieur Denis GUILLAUD

Délégués office de tourisme :

Titulaire : Madame Sandrine CURTO

Suppléant : Monsieur Daniel SEYVE

Comité de pilotage animation jeunesse intercommunal LOCOACTIVE :

Titulaire : Madame Amélie VERRIER

Suppléante : Madame Cathy VALLA

SEDI (Electricité) :

Délégué titulaire : Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE

Délégué suppléant : Monsieur Daniel SEYVE

C.C. Vallons du Guiers à Pont de Beauvoisin (38) installations sportives :

Délégués titulaires : Monsieur Daniel SEYVE, Madame Elodie GUINET

Délégués suppléants : Madame Sandrine CURTO, Monsieur Denis GUILLAUD

SIVU Marcel BOUVIER des Abrets :

Déléguées titulaires : Madame Elodie GUINET

Délégués suppléants : Monsieur Ernest ORTIZ, Madame Sandrine CURTO

SIVU collège de Chirens :

Délégués titulaires : Monsieur Ernest ORTIZ, Madame Sandrine CURTO

Déléguées suppléantes : Madame Elodie GUINET

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° d'ordre :2014-05-03

Remplace la délibération n° 2014-04-06 ayant le même objet

Monsieur le Maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 14 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Ont été élus :

- Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE,
- Madame Christiane COLLOMB,
- Madame Elodie GUINET,
- Monsieur Franck CHEVALLET,
- Madame Janine GARIN.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Quotient électoral : 5

Ont été désignés par Monsieur le Maire et validés par les membres du Conseil Municipal :

- Madame Françoise BAILLIU,
- Madame Sabine CHANOUX,
- Madame Danièle GIRAUD,
- Madame Christiane POMMIER,
- Madame Jocelyne PRIETO.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
N° d'ordre : 2014-05-01

Le Conseil Municipal,
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

DÉSIGNE :

Président de la commission d'appel d'offres : Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE

Membres titulaires : 3
Nombre de votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrage exprimés : 14
Sièges à pourvoir : 3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	<i>Voix obtenues</i>	<i>Attribution au quotient (=1^{ère} répartition)</i>	<i>Attribution au plus fort reste</i>	TOTAL
<i>Liste 1 :</i>	14	8	8	14
<i>Liste 2 :</i>				

Proclame élus les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suivants :

- Monsieur Ernest ORTIZ,
- Monsieur Daniel SEYVE,
- Monsieur Henri PRIETO.

Membres suppléants : 3

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	<i>Voix obtenues</i>	<i>Attribution au quotient (=1^{ère} répartition)</i>	<i>Attribution au plus fort reste</i>	TOTAL
<i>Liste 1 :</i>	14	8	8	14
<i>Liste 2 :</i>				

Proclame élus les membres suppléants de la commission d'appel d'offres suivants :

- Madame Sandrine CURTO,
- Monsieur Jérôme FOROT,
- Monsieur Denis GUILLAUD

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 16 mai 2014 et de sa publication le 16 mai 2014.

3) Commission des impôts:

Le Conseil Municipal propose 12 titulaires et 12 suppléants : le service des impôts en choisit 6 de chaque, qui feront partie de la commission communale des impôts.

Titulaires :

- Mme Françoise BAILLIU,
- M. Olivier CLAVEL,
- Mme Janine GARIN,
- M. René GIRAUD,
- M. Denis GUILLAUD,
- M. Marc JAYET-DAUPHINÉ,
- M. Daniel JAYET-LARAFFE,
- Mme Martine MOULIN,
- M. Henri PRIETO,
- Mme Marie-France RICHARD,
- M. Daniel RIVAL,
- M. Christian TERRIER

Suppléants :

- Mme Cécile BERNERD,
- M. Michel COLLET-BEILLON,
- M. Frédéric DALLEMAGNE,
- M. Bertrand DE GASQUET,
- M. Maurice DESPIERRE-CORPORON,
- Mme Christine GUTTIN-LOMBARD,
- M. Edmond JEANNIN,
- M. Alain LEMASSON,
- Mme Martine PLANCHE-LAPLANTA,
- M. Alain RIVIERE,
- M. David TAILLEFER,
- M. Gaston VIAL.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0
Adopté à l'unanimité

4) DÉSIGNATION DE 3 PERSONNES POUR LE JURY D'ASSISES :

Tirage au sort sur la liste électorale des 3 personnes.

A Paladru, il y a 864 inscrits : Monsieur FOROT, le plus jeune élu, propose 3 numéros :

- Le 521 : Jean-Pierre LEPRETRE.
- Le 171 : Louis CHEVALLET
- Le 799 : Doriane SOM

Il est précisé qu'ensuite, aura lieu un autre tirage au sort entre les communes de Montferrat, Charancieu et St Sulpice des Rivoires pour désigner, parmi les 12 (3 X 4) lesquels 3 iront aux Assises.

5) NOMINATION DES MEMBRES DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS DE LA CAPV

N° d'ordre : 2014-05-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 et au vote de la délibération relative à la composition des commissions, il revient de désigner au sein de notre Conseil Municipal les nouveaux représentants dans les différentes commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de nommer à la commission :

Développement économique, emploi et formation : Monsieur Ernest ORTIZ, Monsieur Denis GUILLAUD

Aménagement du territoire, urbanisme et logement : Monsieur Daniel SEYVE, Madame Christiane COLLOMB

Organisation de la mobilité : Monsieur Henri PRIETO, Monsieur Jérôme FOROT

Culture, patrimoine et équipements sportifs : Monsieur Daniel SEYVE, Madame Sandrine CURTO

Protection de l'environnement : Monsieur Denis GUILLAUD, Madame Amélie VERRIER

Conseil de vie de la résidence Plein Soleil à Montferrat : Madame Christiane COLLOMB, Madame Janine GARIN

6) POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS, TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS, DEVIS DIVERS :

Monsieur PRIETO présente les divers travaux et devis associés concernant la plage :

♦ Achat d'une ligne d'eau de 150 m de long pour la zone de baignade : 2478,60 Euros.

Elle sera retirée en fin de saison, elle ne reste sur l'eau que le temps de la saison, pour éviter d'être dégradée.

◆ Commande d'une chaîne pour fixer le ponton : 295 Euros

Pour le local poubelle derrière la Salle Pallas, on attend le portillon.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Un appel est lancé à toutes les personnes qui veulent faire partie de différentes commissions pour aider à toutes les tâches.

Monsieur le Maire reprecise que les personnes de la commune intéressées sont invitées à participer.

Point sur la Commission Voirie :

La commission voirie s'est rendu chemin de Béluran pour voir l'état des routes. Les travaux se feront en priorité sur les routes les plus abîmées et les plus dangereuses.

Plage :

Sous réserve de la présence du MNS et de la ligne d'eau, l'ouverture de la plage est prévue pour le 2ème week-end de Juin.

Bilan des travaux engagés :

- Réparation du portail qui donne sur la route du Petit Port (un gros portique a été enlevé, ainsi que le socle)
- Rue de la Morgerie, la Commune a installé des barres à hauteur limitée à 2 m, pour éviter le stationnement des camping-cars.
- Les petits de Maternelle ont de l'eau chaude
- Évacuation du toboggan dangereux
- Au cimetière, 2 pierres tombales ont été déplacées pour refaire le mur d'où tombaient des galets
- Dans le bâtiment « St-Pierre », la salle de bain pour les MNS est en cours de finition
- Le ramonage des chaudières des bâtiments de la Commune a été fait. Il faut faire régler toutes les chaudières : on attend le rapport.
- Le battant de la cloche de Paladru est à réparer
- Le mur de la Gendarmerie a été refait
- Panneaux lumineux d'informations : il faut compter 5000 Euros pour une location à l'année entre 15000 et 20000 Euros à l'achat. Ce projet reste à l'étude.
- Audit financier : il faut compter entre 4000 à 7000 Euros.
- La Commune participera à l'Édition « Village Fleuri », l'inscription est gratuite.
- Pour illuminer les rues de la commune à la période de Noël, il faudrait faire de nouveaux achats, car les anciennes illuminations sont hors-service. Le coût est élevé, (7000 Euros environ) mais nécessaire.

Un vote est demandé pour le principe et le montant approximatif :

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

♦ **Le Feu d'artifice aura lieu le samedi 12 juillet** : coût de 3500 Euros, avec une partie sur l'eau. L'artificier offre 5 minutes de feu pour une autre animation.

♦ **Logiciel de gestion informatisée du Péri-scolaire : garderie et cantine.**

Il permettra aux parents de se connecter via Internet et de réserver les repas, ainsi que d'inscrire les enfants à la garderie.

Pour 150 enfants inscrits : 500 + 1100 + 600 de formation : 2200 Euros pour la 1^{ère} année,

Puis licence de 1100 Euros par an.

Monsieur FOROT demande si ce nouveau coût engagé par la commune aura une incidence sur le prix des repas.

Monsieur Le Maire répond qu'une décision sera à prendre rapidement.

Ce logiciel sera mis en route à la rentrée scolaire 2014-2015, après une réunion d'information à l'intention de tous les parents concernés.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

➤ **Commission CCAS :**

Organisation d'un après midi créatif le 20 juin, toutes les personnes de plus de 70 ans sont invitées.

Concours des Maisons Fleuries et des maisons : les personnes intéressées doivent se faire inscrire en Mairie.

➤ **Commission communication :**

Le « Paladru Info » sera édité à la fin du mois de mai et distribué aux administrés la 1^{ère} semaine de juin.

➤ **Commission éducation :**

La commission réunissant municipalité, représentants des parents d'élèves et enseignants a longuement travaillé sur la mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires induites par la réforme des rythmes scolaires. A ce jour, de nombreuses incertitudes demeurent : les souhaits des enseignants et des parents, et les contraintes pour la municipalité sont difficiles à coordonner.

Un questionnaire à l'attention des parents va être distribué : il permettra d'établir si ces activités se mettront en place le jeudi après-midi, ou bien 3 soirs par semaine.

Madame CURTO rappelle qu'à la rentrée 2014, tous les enfants auront école le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

Elle présente également un devis concernant le projet pédagogique de M.

UGHETTO, pour la classe de CM1-CM2 : il s'agit de 6 séances d'initiation à l'aviron durant le mois de juin, pour un coût de 920 euros.

Le Conseil Municipal propose que l'on contacte le Sou des Écoles pour une aide financière.

L'accord de principe est voté.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

7) COMMERCANTS AMBULANTS :

Sur la place de l'Andar Café a désormais lieu un marché le mardi soir et le samedi matin (fromage, viande, fruits et légumes).

Mme DESPIERRE-CORPORON souhaite installer un commerce ambulancier d'épicerie de dépannage et pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Elle se mettrait en place début juin :

- Les mardi, jeudi, vendredi, dimanche de 18 h à 21 h 30 et les mardi et jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 sur le parking de la mairie, vers la fontaine.

Elle propose également une tournée à St-Pierre le jeudi matin.

Le Conseil Municipal donne son accord et propose la gratuité du stationnement jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Un commerçant désire vendre des pizzas sur la commune quelques soirs par semaine.

Le Conseil Municipal pense que cette activité va concurrencer les commerçants déjà établis sur la commune.

Pour : 0 – Abstention : 0 – Contre : 14

Refusé à l'unanimité

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'USINE ARJO WIGGINS

N° d'ordre : 2014-05-05

Les membres du Conseil Municipal de Paladru souhaitent apporter leur soutien aux salariés de l'usine ARJOWIGGINS de Charavines et à leurs familles par l'adoption de la motion suivante :

- Le 10 avril dernier le groupe ARJOWIGGINS annonçait lors d'un comité d'entreprise extraordinaire la mise en vente ou la fermeture de l'usine de Charavines.

- Le Conseil Municipal de Paladru tient à exprimer son soutien aux salariés menacés de perdre leur emploi et à leurs familles.

- La décision de vente ou de fermeture apparaît au Conseil Municipal d'autant plus injustifiée que le site de Charavines a fait l'objet d'une rénovation récente financée pour partie par de l'argent public.

- Le Conseil Municipal demande à l'ensemble des acteurs concernés de rechercher toutes les solutions pour que soient préservés sur le site les capacités de productions actuelles et les emplois qui s'y rattachent.

La présente motion est adoptée à l'unanimité.

8) QUESTIONS DIVERSES :

Les nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie sont à débattre : on propose le mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30. Un essai va être mis en place jusqu'à la fin de l'année.

Pour : 14 – Abstention : 0 – Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai de 8 h à 18 h : il y a 23 listes.

Un planning de tenue du bureau de vote est établi.

Un Conseil Municipal extraordinaire aura lieu le 20 mai pour une présentation du projet de Musée archéologique du Lac de Paladru.

Les gendarmes s'installeront pour la saison estivale à partir du 23 juin.

Le 17 juin, Monsieur le Préfet de région et de l'Isère, ainsi que le Président du Pays Voironnais seront présents à l'invitation de Monsieur le Maire pour faire le point sur le Musée et l'acter dans le contrat de région.

Un commerçant a fait une demande pour installer un circuit gonflable de voitures électriques pour les enfants de 5 à 11 ans durant la période estivale : cette structure serait montée le matin et démontée le soir.

Monsieur CHEVALLET interpelle le Conseil au sujet des tennis sis sur la commune : il y a nécessité de les fermer pour éviter les dégradations.

Il est signalé que la chapelle des Trois Croix est en mauvais état et qu'il y a lieu de prévoir quelques travaux avant l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.